



NOTE INFORMATION

Changement de périmètre du CRIEL Bovin-Lait Centre

DES VACHES,
FERMES,
LAITIÈRES
ET DES **HOMMES.** —

Janvier 2021

Une nouvelle orientation est donnée pour les CRIELs par le CNIEL concernant leur périmètre géographique. En effet, dans le cadre du déploiement du plan de filière « France Terre de Lait », les CRIELs voient leur rôle renforcé auprès des pouvoirs publics et des Conseils régionaux. En ce sens, le CNIEL a demandé aux CRIELs d'adopter des périmètres géographiques en cohérence avec les régions administratives afin de faciliter ces échanges.

Aussi, le périmètre du CRIEL Centre est modifié pour se centrer exclusivement sur la région Centre-Val de Loire. Le département de la Nièvre sera accueilli par le CIL Grand-Est, dont le nom est amené à évoluer.

La date prévisionnelle pour ce changement de périmètre est fixée au 1^{er} avril 2021.

Conséquences de la mise en application du changement de périmètre pour les producteurs du département de la Nièvre

Arrêt de la cotisation volontaire « Actions interprofessionnelles régionales »

La CV du CRIEL Centre ne sera plus due à partir du 1^{er} avril 2021 :

- Part producteurs : 0.038 €/1000 L
- Part transformateurs : 0.038 €/1000 L

Le mois de mars sera le dernier mois où ces cotisations devront apparaître sur les factures de lait des producteurs concernés.

Gestion du dossier « Germes-Cellules » transféré au CIL Grand-Est

Les producteurs seront rattachés au CIL Grand-Est à partir du 1^{er} avril. La consultation de leur dossier sur la base ne sera pas affectée et le transfert informatique des dossiers vers le CIL Grand-Est sera fait avant le 7 avril. Ainsi, à partir du mois d'avril, les courriers à destination des producteurs de la Nièvre seront envoyés et signés par le CIL Grand-Est.

CONTACTS

CRIEL CENTRE : criel.centre@wanadoo.fr

CIL Grand-Est : secretariat@cil-grandest.fr